



PRATIQUE D'AGROFORESTERIE

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'agroforesterie et la gestion de la Fertilité des Sols pour soutenir une agriculture résiliente aux changements climatiques pour une technologie permet de disposer d'une protection durable des champs, des sols, des pâturages etc. elle permet également de pallier la perte de la biodiversité, les écosystèmes et la destruction accélérée des ressources forestières. La pratique d'agroforesterie consiste à planter des arbres à des emplacements stratégiques dans des exploitations agricoles afin de compenser la perte de carbone due à la coupe d'arbres destinés à l'agriculture. Il présente le potentiel le plus important pour augmenter la séquestration du carbone agricole dans les pays subsaharien.

Le système d'Agroforesterie consiste la protection des zones de cultures, d'augmentation du couvert végétal pour la protection des sols sensibles à la dégradation, d'augmentation de rendement des cultures Commercialiser des produits issus des cultures, d'atténuation des gaz à effet de serre : les arbres et arbustes vont séquestrer le carbone et vont fertiliser les sols. Réduit la vulnérabilité des populations face aux effets du changement climatique. Défense et restauration des sols.

NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

La pratique de l'agroforesterie est favorisé par ses impacts quasi immédiats dans l'atteinte de la sécurité alimentaire. En Moyenne Guinée, le système tapage (association dans la même parcelle de d'arbres fruitiers notamment les agrumes, de cultures maraîchères : gombo, petit piment, aubergine et de cultures vivrières, tubercules, maïs, mil pénicilline, sorgho) est une pratique séculaire et très développée assurant plus de 70% des besoins en nourriture des ménages ruraux. La disponibilité des terres favorise son épanouissement et la technologie concourt à s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique et d'en atténuer les causes (émissions des gaz à effet de serre).

L'agroforesterie concourt à la séquestration du carbone, à la sécurité alimentaire, à la génération des revenus, à la protection de la biodiversité et des sols, elle crée des emplois verts. Les résultats des études de vulnérabilité attestent que les préfectures concernées au Tchad comptent parmi les plus sensibles aux variabilités/changements climatiques. Les zones retenues pour la mise en œuvre du projet sont les plus sèches du pays. Ces zones possèdent de grandes superficies non propices aux activités agricoles traditionnelles et faisant partie des poches de pauvreté identifiées, mais favorables à la promotion de l'agroforesterie. TRL 8 – système complet et qualifié.



JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

L'agroforesterie offre un grand potentiel de séquestration du carbone (CCNUCC, 2008). Outre les avantages liés à l'atténuation, l'agroforesterie répond aux besoins d'amélioration de la sécurité alimentaire et des ressources énergétiques, ainsi qu'à la nécessité de gérer de manière durable les paysages agricoles. Elle est conforme avec les engagements du Tchad dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN de 2015 et revue en 2022). En effet, la CDN révisée de la Guinée fait de la technologie agroforesterie parmi les technologies d'atténuation retenues et à promouvoir pour atteindre les objectifs d'atténuation à l'horizon 2030.

L'agroforesterie est l'un des principaux systèmes de séquestration du carbone terrestre. La séquestration accrue de carbone par les agro-forêts est un élément important d'une stratégie globale visant à réduire les émissions de GES. Selon Richards et Stokes (2004), les terres forestières peuvent fixer environ 250 millions de tonnes métriques de carbone chaque année (12% des émissions totales de CO₂), les terres cultivées peuvent séquestrer environ 4 à 11% de carbone atmosphérique par an et les pâturages peuvent séquestrer environ 5% de carbone atmosphérique.

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le cadre du Plan d'Action pour la Technologie de système d'agroforesterie couvre les actions de mobilisation des ressources par les exploitants agroforestiers, l'amélioration de la chaîne de valeur des produits agroforestiers, la création et la structuration des coopératives agroforestières, le renforcement des capacités et des cadres institutionnels et réglementaires.

Ces actions seront menées dans des sites pilotes (900 exploitations réparties dans les trois (03) régions naturelles du pays en fonction des conditions bioclimatiques) à identifier de façon participative. La mise à l'échelle se fera sur la base des résultats acquis et de la mobilisation des ressources.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

Dans le but d'appuyer les 900 exploitations agroforestières gérées par des paysans leaders couvrant une superficie moyenne par exploitation de 2ha, afin de réduire les émissions de carbone dans l'atmosphère et accroître sa séquestration, assurer la sécurité alimentaire, favoriser la génération des revenus, protéger la biodiversité et les sols, créer des emplois verts, réduire les incendies de forêts.



IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

La technique d'agroforesterie est porteuse de développement économique, social et environnemental par la rentabilité qu'assurent les actions conjuguées dans différentes interventions. En effet, les pratiques introduites ou à introduire favorisent l'atteinte des objectifs de développement durables. En effet, l'agroforesterie cumule à la fois plusieurs impacts dont les suivantes : (i) les pépinières (pépinières villageoises et privées) pour le développement des microréalizations d'intérêt collectif (reboisements, création de forêts etc...) et du maraîchage assurent la disponibilité de plants et favorisent le développement d'une source de revenus pour les paysans ; (ii) les aménagements anti - érosifs (les bandes boisées en courbe de niveau sur bourrelets anti - érosifs) assurent la stabilité des sols et renforcent leur amendement par l'engrais organique et accroît le rendement des cultures et (iii) les pratiques d'amélioration des tapades -introduction de fruitiers (manguiers greffés, orangers, citronniers, avocatier etc...), d'espèces fourragères (*Leuceana L.*) et des variétés performantes (semences améliorées de maïs, d'arachide, de manioc, de pomme de terre et maraîchères).

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le développement et la pratique de la technologie agroforesterie découlent de la Politique du Développement Agricole (PDDA), elle-même rappelée dans la CDN révisée du Tchad. En effet, la vision retenue pour le développement agricole du Tchad (PNDA) est d'en faire une puissance agricole émergente en 2030, avec un mode de production économiquement et socialement viable.

De manière plus précise, dans les dix prochaines années, il est attendu une augmentation de 40% de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale, sous-tendue par une croissance moyenne annuelle de 9% de la valeur ajoutée agricole. Les axes retenus dans cette politique sont : (i) Accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles, (ii) Amélioration de l'accès aux marchés porteurs des produits agricoles, et (iii) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole.

La Stratégie Nationale de la Lutte contre le Changement Climatique (SNLCC) propose des actions divisées en sous-secteurs stratégiques d'intervention pour un coût total estimé à 500 millions de dollars. L'axe stratégie couvre l'atténuation et vise à développer des programmes, des projets, des initiatives et des technologies et pratiques sectoriels qui peuvent réduire les émissions de GES et augmenter les puits de carbone pour soutenir le développement durable et appuyer la mise en œuvre de la CDN du Tchad.



POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Elaboration et adoption d'une politique ou une stratégie sur le développement et le transfert de technologies en conformité avec les objectifs visés par la CCNUCC. Cette politique ou une stratégie visera la mise en place des structures fiables en charge du Transfert de Technologies d'atténuation, la mise en place d'un cadre de concertation élargie, la mobilisation des fonds nationaux (publics et privés) et internationaux dont ceux du Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds d'Adaptation et du Fonds Vert Climat.

COUTS LIES AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le budget total de la PAT agroforesterie est estimé à 235.000 USD couvrant : (i) l'accès au financement des exploitants agroforestiers ; (ii) l'amélioration de la chaîne de valeur des PAF ; (iii) la structuration des coopératives ; (iv) le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des exploitants agroforestiers ; (v) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Coordonnées du coordinateur EBT

Mr MAHAMAT HASSANE IDRISSE

Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable

Contact : 00 235 66 21 93 40 ou 00 235 99 95 11 26

E-mail : mhi1962@yahoo.fr / mhthassane@hotmail.fr

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

Site TNA : <https://tech-action.unepdtu.org/>